



**Certificat d'examen de type
n° F-02-J-039 du 13 mars 2002.**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/B011809-D1

Instrument destiné à mesurer la concentration d'alcool dans l'air expiré

DRÄGER type 7110 FP

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 85-1519 du 31 décembre 1985 réglementant la catégorie d'instruments destinés à mesurer la concentration d'alcool dans l'air expiré et de la Recommandation internationale R 126 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux éthylomètres, au vu de l'avis du 2 mars 2000 de la Commission Technique des Instruments de Mesure.

FABRICANT :

DRÄGER SICHERHEITSTECHNICK GmbH – Revastrasse 1 – 23560 LÜBECK – ALLEMAGNE

DEMANDEUR :

DRAEGER Industrie S.A. – 3c, route de la Fédération – BP n° 141 – 67025 STRASBOURG

OBJET :

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèle n° 99.00.831.002.1 du 1^{er} juillet 1999 relative à l'éthylomètre DRÄGER modèle 7110 F, complétée par le certificat n° 01.00.831.002.1 du 23 juillet 2001 relatif à l'éthylomètre DRÄGER modèle 7110 FP.

CARACTERISTIQUES :

L'éthylomètre DRÄGER type 7110FP faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat n° 01.00.831.002.1 précité par son mode TEST.

Cette modification a donné lieu à une version logicielle référencée 3.1 et un checksum 17091

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SIEGE SOCIAL - LABORATOIRES DE PARIS
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15
Tél. : 33 (0)1 40 43 37 00 - Fax : 33 (0)1 40 43 37 37
BARCLAYS PARIS CENTRALE 30588 Guichet 60001 Compte 49726740101 RIB70 - CRCA PARIS IAA.DISTRIB. 18206 Guichet 00426 Compte 58381956001 RIB45

LABORATOIRES DE TRAPPES
29, avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 33 (0)1 30 69 10 00 - Fax : 33 (0)1 30 69 12 34

E-mail : info@lne.fr
Siret 313 320 244 00012
NAF 743 B

Les autres caractéristiques sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE FONCTIONNEMENT:

En mode normal de fonctionnement, pour tout résultat inférieur à 0,05 mg/l, l'éthylomètre indique et imprime, le cas échéant, 0,00 mg/l.

SCELLEMENT :

L'éthylomètre dispose de deux dispositifs de scellement constitués par une vis recouverte d'un plomb, situés de chaque côté de la face supérieure, interdisant l'ouverture du boîtier.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre du certificat n° 01.00.831.002.1 précité. Elle est située sur la face arrière de l'instrument.

La marque de vérification primitive est apposée sur la plaque d'identification au moyen d'une étiquette autocollante, destructible par arrachement.

La vignette prévue à l'article 10 du décret du 31 décembre 1985 susvisé est apposée sur la face avant de l'éthylomètre au niveau de la partie inférieure du boîtier.

L'inscription suivante figure également à proximité du résultat de mesurage :

« APRES AVOIR ABSORBE UN PRODUIT OU FUME, ATTENDRE 30 MINUTES AVANT DE SOUFFLER DANS L'APPAREIL ».

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011809-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 1^{er} juillet 2009.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

